



Volet B

Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



22154578

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

16 DEC. 2022

F-Greffe greffier

N° d'entreprise : 0637 726 401

Nom

(en entier) : IMMO MALA

(en abrégé) :

Forme légale : SRL

Adresse complète du siège : CHAUSSEE DE MARCHE 799 5100 WIERDE

Objet de l'acte : Changement de représentation permanent

Procès verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 novembre 2022

L'ensemble des membres étant présent ou valablement représenté, la séance peut débiter.

1) Changement de représentant permanent

L'assemblée générale prend acte de la démission du représentant permanent de ASSOC MCB (BE0841.567.545), Monsieur Maurizio Casale domicilié Drève du Petit Château n°12 7070 Le Roeulx.

Ainsi, l'assemblée générale accepte la nomination des nouveaux représentants permanents de ASSOC MCB (BE0841.567.545), Monsieur Casale Mathieu, domicilié Drève du Petit Château n°12 7070 Le Roeulx, et Madame Casale Laura, domiciliée à Rue Grande 205 7020 Maisières, et ce à dater de ce jour pour une durée indéterminée.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 13h30.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 30/12/2022 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).